



Prud'hommes: appel rendue dans tous les cas ?

Par **Leibovici_old**, le **11/12/2007** à **04:02**

Bonjour,

Je suis en attente d'appel concernant la décision rendue par les prud'hommes.

Mon employeur a été condamné pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

En cas de décès, la procédure va-t-elle à son terme ou la 1er décision d'indemnisations est-elle validée ?

Merci de votre aide.

PL